

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **49 (1941)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE

Les historiens Amédée Peyron et Louis Vulliemin. — M. Giovanni Feretti, privat-docent à l'Université de Lausanne, a publié dans le dernier fascicule des *Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino* (vol. 75, tomo II, dispensa 2a 1940) une intéressante étude intitulée : *Lettere di Amedée Peyron a Louis Vulliemin*. En une douzaine de pages l'auteur nous montre par des extraits de lettres les relations qui existèrent entre ces deux historiens.

Le Cartulaire de Lausanne. — Il convient de signaler qu'au nombre des thèses reçues cette année à l'École des chartes à Paris, figure une nouvelle édition du *Cartulaire du Chapitre de Lausanne*, publiée avec une introduction détaillée par M. Charles Roth, licencié ès lettres de l'Université de Lausanne, archiviste-paléographe. Cette nouvelle édition paraîtra ultérieurement à Lausanne.

Un Musée du Vieux-Pully. — Dans sa dernière séance, au mois de juin, le Conseil communal de Pully a accepté avec reconnaissance la donation faite par Mme et M. Luhrs-Patterson, de leur maison de la rue du Midi, à côté de La Muette, de C.-F. Ramuz ; l'édifice comprend dix-huit chambres, deux cuisines, de nombreuses dépendances, avec le chauffage central et un ascenseur. Les donateurs désirent que cet immeuble soit affecté à un Musée du Vieux-Pully et à une bibliothèque publique ; les archives communales pourraient y être logées et on pourrait y aménager des salons de réception. La commune entrera en possession de cet immeuble au décès des donateurs, qui y habitent depuis une vingtaine d'année.

L'Association du Vieux-Lausanne, qui compte 345 membres, a eu son assemblée générale le 16 juin à l'Hôtel de Ville. Le président, M. G.-A. Bridel, a annoncé que le Musée qui va être organisé dans la maison Buttin-de Loës, à Grandvaux, pourra être ouvert au public dès le mois de septembre prochain.

Les fouilles de Vidy ont été interrompues. Grâce à un legs de 10.000 fr. de M. Arnold Morel, banquier, on a pu construire une aile nouvelle au Musée romain de Vidy. Arnold Morel a en outre laissé à l'Association du Vieux-Lausanne des meubles et une belle collection d'argenterie qui seront exposés prochainement au Musée de Mon-Repos.

Après sept ans d'activité, M. Boiceau a renoncé à ses fonctions de conservateur du Musée du Vieux-Lausanne. C'est M. Emile Butticaaz qui a été appelé à lui succéder.

M. Maxime Reymond parla ensuite des origines de la *maison Buttin-de Loës*, à *Grandvaux* qui, au XVII^e siècle, a dû appartenir à la famille de Molin puis, par une alliance, à celle des Graffenried. M. Reymond fit ensuite l'historique de la *colline de Montriond* qui fut au moyen âge une terre ecclésiastique ; elle semble avoir été, au XI^e siècle, un camp retranché protégeant les habitants de la ville.

M. Henri Perrochon rappela ensuite dans un exposé vivant et riche en renseignements intéressants, des personnages qui reposent dans les *tombeaux de la Cathédrale*. Il parla surtout de Jean-Pierre de Crousaz et de Loys de Bochat au sujet desquels il a publié des notices dans la *Revue historique vaudoise*.

La *Société d'histoire de la Suisse romande* s'est réunie le 28 juin à Fribourg sous la présidence de M. Charles Gilliard, recteur de l'Université de Lausanne. Après les opérations statutaires, l'assemblée entendit une fort intéressante communication de M. Pierre de Zurich sur *les derniers serments des troupes suisses au service de France*. C'était une page nouvelle du service étranger. Il s'agissait, d'après des documents inédits, des serments prêtés par les troupes suisses au service de Louis XVI lors de la Révolution de 1789.

Après un déjeuner à l'Hôtel suisse, les nombreux assistants visitèrent la nouvelle Université sous la direction de M. Piller, conseiller d'Etat, et des architectes, MM. G. Dumas et D. Honegger. Dans ces bâtiments, d'architecture extrêmement moderne, on admira le sens pratique qui a dicté l'aménagement des locaux, et le grand auditoire, à la fois salle de concerts, de spectacles, de conférences et de manifestations diverses.

On visita enfin l'église des Cordeliers où le Révérend Père Moullet montra le célèbre triptyque du maître à l'œillet, et le retable sculpté de Geiger.

Ce fut une belle journée laissant le meilleur souvenir.

Vache pour bœuf. — Déjà à cette époque (1733), certains bouchers se permettaient d'appeler « bœuf » ce qui n'était que de la vulgaire vache. Des plaintes à ce sujet ayant été adressées au conseil de Rolle, il est ordonné que « les bouchers, lorsqu'ils tueront des « grosses bêtes » devront appeler M. le gouverneur, ou en son absence un conseiller, pour reconnoitre si c'est bœuf ou vache, pour en placarder la taxe, soit le bœuf beau et bon 5 cruches la livre, la vache 4 cruches ».

Deux mois après, en septembre 1733, les bouchers sont appelés en conseil sur les plaintes faites qu'ils vendent la vache au même prix que le bœuf ; ils ont dit ne l'avoir fait qu'à l'égard des belles vaches qu'ils ont tuées. Le conseil décide qu'il ne devront vendre les belles vaches qu'à la taxe de 4 cruches la livre.

M. YERSIN.

Extrait du *Journal de Rolle*, du 25. V. 1938.